

Juriste immobilier

Autres appellations

Juriste immobilier

Définition

Conseille, dans le domaine du droit, les personnes physiques ou morales sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques, avec pour objectifs : - d'organiser l'application du droit, - de défendre les intérêts du client en le conseillant - de rédiger ou de faire rédiger des actes (authentiques ou sous seing privé) Etudie de façon permanente et analyse la législation, la réglementation, la jurisprudence, la théorie et les commentaires de droit spécifiques à sa profession afin d'organiser la sécurité juridique des contrats et des actes de la société (ex : dommage créé à un tiers, défaut de construction...). Dans cet objectif, il organise l'information des acteurs de l'entreprise pour les informer des conséquences de leurs interventions.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce essentiellement de manière sédentaire. L'activité est à la fois écrite et orale. Elle comporte une grande diversité de situations et d'interlocuteurs (depuis les métiers de la finance jusqu'à ceux du BTP). Les décisions sont souvent prises de façon autonome. Les juristes salariés d'entreprise ou de cabinet exercent pour le compte de leur employeur et peuvent engager la responsabilité de celui-ci. Dans tous les cas, le secret professionnel doit être garanti.

Formation et expérience

En entreprise, cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveau II et I (maîtrise, DESS...), dans le domaine du droit, complétées éventuellement par une spécialisation juridique. Dans le domaine de l'assurance un diplôme BAC +2 minimum est requis. Les entreprises sont actuellement plus orientées vers le recrutement de spécialistes dont on fait des conseillers. Par promotion interne, l'accès est ouvert à des juristes expérimentés, ou plus rarement à des non-juristes connaissant parfaitement le fonctionnement de l'entreprise et sensibilisés aux problèmes juridiques (particulièrement pour le service contentieux/recouvrement). Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.

Compétences de base

- Conseiller la direction afin de prévenir les éventuels litiges.
- Fournir des informations et des conseils argumentés dans le domaine juridique et de la procédure.
- Proposer des solutions amiables ou judiciaires aux litiges.
- Évaluer les risques relatifs aux solutions adoptées.

Compétences associées

- Utiliser les bases de données juridiques.
- Comprendre et parler l'anglais.
- Posséder des notions financières.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Analyser et synthétiser rapidement les problèmes .
- Appliquer des processus méthodologiques rigoureux à des affaires très différentes.
- Être à l'écoute des personnes en situation difficile .
- Faire preuve de diplomatie et établir des relations de confiance avec l'employeur.
- Comprendre l'environnement économique de son entreprise et en tirer les conséquences sur le plan du droit.
- Déléguer à ses collaborateurs les travaux de préparation et de suivi des affaires courantes.
- Respecter la confidentialité des affaires.
- Être autonome.

Activités exercées

- Rédaction d'actes sous-seing privé.
- Déroulement d'une procédure judiciaire devant une juridiction.
- Représentation ou assistance d'un client devant une juridiction.
- Contrôle de l'exécution des décisions de justice.
- Conseil en matière fiscale et en gestion du patrimoine.
- Estimation des risques.
- Recouvrement des créances.

Spécialisations juridiques

- Droit civil.
- Droit pénal.
- Droit commercial.
- Droit fiscal.
- Droit de l'urbanisme.
- Droit administratif.
- Droit du litige et de la procédure.
- Droit du contentieux.
- Droit de l'environnement.

Responsabilités exercées

- Direction et animation d'un service juridique.

Lieu d'exercice de l'activité

Localisation

- Entreprise.

Secteur d'activité

- Immobilier.
- Industrie BTP.

Entreprise à caractère

- Privé.
- Public ou parapublic.

Compétences territoriales

- Départementale.
- Régionale.
- Nationale.
- Européenne.